Canadian Postmasters and Assistants Association

CPAA ACMPA

l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

Section du Québec

www.acmpaquebec.com

L'ACcoMPAgnateur
Été 2024

De: 59, Rang Ste-Marie
Les Éboulements, Qc
G0A 2M0

À :

POSTES CANADA POST
Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40007758

Retour du congrès 2024

Voici les gagnantes des prix de présence de 100$ et du forfait Riôtel lors de l'assemblée générale 2024, et voici notre palmarès photo des moments forts. Avouez, vous aimeriez être avec nous pour le prochain?

Doris D. Pomerleau,

Marie-Hélène Dumais,

Louise Boily,

Martine Deschênes,

Jocelyne Simard,

Josianne Lavoie et

Steeven Roy.

Vos officiers en présence du Commandant Piché, un héros, un grand homme et un orateur exceptionnel.

Mot du président

Bonjour à vous,

La dernière année s'est relativement bien déroulée avec notre employeur. Il faut noter cependant une forte augmentation de rencontres disciplinaires de toutes sortes qui occupent une grande part de notre agenda. Nous réussissons la plupart du temps à atténuer les mesures disciplinaires pour les membres, mais à certaines occasions, c'est impossible. Les « faits reprochés » qui reviennent le plus souvent sont le vol de temps, les absences non autorisées, l'intimidation envers les collègues et le non-respect des procédures opérationnelles et des procédures de sécurité.

Négociation

Concernant les négociations de la nouvelle convention collective, le comité nous a mentionné qu'après dix jours de négociations face à face avec la SCP, l'Association a réussi à présenter plus de la moitié des demandes de l'ACMPA et plusieurs ont été acceptées. Il s'agit là d'un grand progrès, car l'équipe de négociation a été chargée non seulement de présenter des demandes pour cette ronde de négociations, mais aussi de faire avancer les questions soulevées lors de la ronde précédente. C'est un processus assez long puisqu'il y a d'autres unités syndicales en négociations simultanément avec Postes Canada.

Horaires de travail

Nous avons eu des situations problématiques au cours de la dernière année concernant le non-respect des horaires de travail qui ont mené à des mesures disciplinaires envers certains de nos membres. Je vous rappelle l'importance de respecter votre horaire de travail officiel. Ne prenez pas le risque de subir des conséquences pour ne pas avoir respecté votre horaire. Que ce soit de ne pas prendre de pause pour partir plus tôt, d'échanger du temps pour rallonger ou raccourcir le temps de diner ou de commencer plus tôt le matin pour finir plus tôt le soir, tous ces gestes ne sont pas admissibles aux yeux de Postes Canada.

Horaire officiel

Il faut s'assurer que chaque bureau dispose et affiche l'horaire officiel du bureau à jour tel que le stipule l'article 20.03-c de la convention collective. Si vous constatez des anomalies ou que vous ne l'avez pas, il faut alors demander au chef de zone de vous en fournir un à jour avec les informations exactes des employées incluant les numéros de poste.

Augmentation des heures

Beaucoup d'entre vous nous contactent pour signifier le manque d'heures dans leur bureau et désirent que PC les augmente. Malheureusement, très souvent nos membres se « tirent dans le pied » et sont en partie responsables du refus de l'employeur suite à leur propre façon d'agir. Certaines de nos membres arrivent plus tôt en pensant prendre de l'avance sur leur travail ou afin de pouvoir exécuter toutes les tâches de la journée. Certaines ne prennent pas leurs pauses prétextant qu'elles n'ont pas le temps.

Sachez que ces gestes réduisent la possibilité d'obtenir des heures additionnelles pour les employées à temps partiel. Si une partie du travail est déjà effectué avant l'horaire prévu, le nombre d'heures de l'employée à temps partiel sera affecté. C'est la même chose en fin de journée si vous quittez plus tard dans l'idée que toutes les tâches de la journée soient accomplies. Tout travail qui est fait avant et après l'horaire officiel n'est pas comptabilisé.

Toutes ces actions auront un effet négatif sur votre demande. Il sera presque impossible de justifier à l'employeur le besoin d'heures additionnelles dans votre bureau.

Vous devez normalement effectuer les tâches à l'intérieur de l'horaire prévu. Si vous n'y arrivez pas, vous devez chaque fois envoyer un courriel au chef de zone en prenant soin de garder une copie, lui disant qu'il vous manque de temps. Il faut alors lui mentionner les tâches que vous n'avez pas pu effectuer dans la journée. (exemple : distribution médiaposte, changement d'adresse, entrée de colis dans le PVD) .Vous verrez alors sa réponse. Plus il y aura des demandes dans ce sens, plus le chef sentira l'urgence d'agir. L'arrivée du nouveau circulaire « radar » peut exiger un ajustement, surtout si votre bureau dispose de nombreuses cases postales.

La première étape sera une analyse réalisée par votre chef de zone. Il regardera l'achalandage avec les données recueillies de votre PVD, examinera vos méthodes de travail, évaluera si vous faites des tâches non nécessaires, regardera l'heure d'arrivée des FFRS et il modifiera probablement les horaires des employés pour répondre aux besoins opérationnels du bureau. Vous pouvez par la suite contacter l'officier de votre choix pour discuter de la situation. Selon la pertinence des informations recueillies, nous pourrons intervenir auprès de l'employeur et soumettre vos arguments.

Sur ce, je vous souhaite une bonne saison estivale et profitez bien de vos vacances, *Steeven*

ADHÉSION À NOTRE ASSOCIATION

Lorsque vous êtes sélectionnée pour un poste, vous recevez beaucoup de documentation, dont un envoi de l'ACMPA National. L'en-tête de cette lettre indique : **DOSSIER DU MEMBRE**.

Dès votre nomination à un poste relevant de l'unité ACMPA, vous paierez les cotisations syndicales sur votre salaire. En revanche, cela ne confirme pas votre adhésion à notre Association. Pour ce faire, il faut compléter les informations et signer ce formulaire. Vous pourrez ainsi vous prévaloir des droits et privilèges de l'Association Canadienne des Maitres de poste et Adjoints.

Cependant, quelques-unes ne retournent pas cette feuille complétée et signée.

Nous devons appeler toutes les personnes qui ne retournent pas ce formulaire. Les 3 raisons pour lesquelles il n'est pas retourné sont :

Je l'ai oublié, car nous recevons trop de documents en même temps.
Je ne comprenais pas ce que c'était.
J'étais mal à l'aise de commencer un emploi et d'adhérer directement au syndicat.

Sachez que notre Association n'est pas mal vue par l'employeur. Nous sommes une association pour vous accompagner dans vos démarches avec l'employeur et nous le faisons toujours dans le respect. Qui plus est, nous communiquons avec eux de manière proactive lorsque nous décelons une problématique. Nous avons tous un rôle à jouer et tout le monde se respecte et le comprend. N'ayez crainte de faire partie de notre groupe et si vous avez un doute, communiquez avec votre secrétaire-trésorière.

Si vous avez une nouvelle collègue à proximité et qu'elle vous en parle, encouragez-là à compléter son adhésion. Vous pouvez contribuer à faire une différence.

Informations importantes pour les employées occasionnelles

Vous êtes occasionnelle ou avez des occasionnelles dans votre entourage qui désirent avancer et obtenir un poste régulier, ce message est pour vous!
Diffusez l'information à toutes, c'est-à-dire ne vous limitez pas à compléter le formulaire d'intérêt pour occasionnelle en service continu. Les occasionnelles sans service continu peuvent être considérées si le processus est à autres moyens. Contactez votre chef ainsi que les chefs des zones avoisinantes afin de les informer de votre intérêt d'avoir un poste. Vous devez le faire par courriel pour laisser des traces et non par téléphone.

VESTE HAUTE VISIBILITÉ

Lorsque vous êtes convoquée pour une rencontre avec l'employeur dans une installation de Postes Canada ou lorsque vous êtes présente à votre travail et dès le moment où vous êtes dans le stationnement d'une installation de Postes Canada ou leur stationnement réservé, **vous devez toujours porter votre veste de haute visibilité**. Ce n'est pas une option; si vous êtes présente dans une installation (stationnement et bâtiment), peu importe le motif de votre présence, vous devez la porter. Si vous n'en avez pas parce que vous êtes seule dans votre bureau, faites une demande à votre chef de zone pour en avoir une. Vous éviterez ainsi de possibles mesures disciplinaires et assurerez votre sécurité.

MoneyGram®
money transfer

Fraudes des faux représentants de Postes Canada

Vous recevez un appel concernant les Money Gram par un représentant de Postes Canada et les motifs peuvent être nombreux comme une vérification de système, une alerte de fraude, une mise à jour du système et encore plus! Ces faux représentants ont de l'imagination et sont convaincants!

La personne nous demande de tester une transaction Money Gram, nous donne un numéro d'employée, connait nos politiques internes et décrit nos écrans de PVD. Elle sait tout et à ce moment, on se demande comment elle fait pour savoir tout ça et c'est là que plusieurs hésitent et procèdent à leur demande.

MAIS jamais nous ne devons traiter une transaction au téléphone même si l'on vous dit que c'est pour un test car Postes Canada ou Money Gram n'appelleront jamais pour faire des tests d'une quelconque nature.

Si vous êtes victime de ce genre d'appel:

Il faut remplir une déclaration d'opération douteuse avec le plus de détails possibles. Appelez Money Gram au 1 877 716-6940 pour examiner rapidement la transaction et la bloquer avant sa réception d'argent (si vous avez malheureusement fait la transaction) et prenez le temps d'aviser votre chef de zone qui pourra alerter les bureaux avoisinants.

À une assemblée générale annuelle des membres de l'Association Canadienne des Maîtres de Poste et Adjoints, Section du Québec qui s'est tenue à **9 h à l'Hôtel Riôtel Matane :**

Les membres de l'exécutif présents sont : la vice-présidente : Chantal Coulombe, la directrice : Chantal Corriveau, la secrétaire : Angèle Sénéchal, et ce, sous la présidence de Steeven Roy.
Plus de **60** membres assistaient à l'assemblée générale.

AGENDA DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :

- Recueillement - minute de silence à la mémoire de... ;
- Compte-rendu du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle d'avril 2023 ;
- Rapport du président ;
- Rapport du président national ;
- Rapport du comité des finances ;
- Forum

APPEL À L'ORDRE

Recueillement avec Chantal Coulombe

Minute de silence tenue à la mémoire des membres décédées au cours de la dernière année avec Chantal Corriveau

R. : 24.798 PROPOSÉ PAR : LYNDA TREMBLAY

SECONDÉ PAR : ISABELLE DEMERS

Il est résolu que les minutes de l'assemblée générale du **30 avril 2023** soient acceptées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président, Steeven Roy, lit son rapport

La vice-présidente francophone nationale, Brigitte Faucher, lit le rapport du président national, M. Dwayne Jones.

R. : 24.799 PROPOSÉ PAR : NATALIE LALANCETTE

SECONDÉ PAR : ANNE ROBERT

Il est résolu que le rapport soumis par le président soit accepté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

R. : 24.800 PROPOSÉ PAR : MARIE-HÉLÈNE DUMAIS

SECONDÉ PAR : JUDITH CARON

Il est résolu que le budget prévisionnel pour l'année **2025** soit accepté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

R.: 24.801 **PROPOSÉ PAR : DORIS ST-PIERRE**

SECONDÉ PAR : MONIQUE ROBERT

Il est résolu que le rapport financier de la Section du Québec pour l'année se terminant le **31 dé cembre 2023** soit accepté après lecture faite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

R. : 24.802 **PROPOSÉ PAR : MARTINE DESCHÊNES**

SECONDÉ PAR : NATHALIE OUELLET

Il est résolu que les honoraires de l'exécutif soient de 459 $ pour le président, le vice-président et le secrétaire-trésorière et de 408 $ pour les directeurs au congrès 2024, et ce, sous l'application de la résolution R. : 23.796.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il a été discuté de l'avenir financier de la section en lien avec le budget et les rapports des au diteurs présentés à l'assemblée.

R. : 24.803 **PROPOSÉ PAR : ISABELLE CÔTÉ**

SECONDÉ PAR : MANON SIMARD

Il est résolu que le nombre d'officiers de la section du Québec passe de 5 à 4 à l'assemblée géné rale du 28 avril 2024 à Matane et soit constitué d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire -trésorier et d'un directeur, mais cesse d'être en vigueur si ce règlement n'est pas ratifié au cours du prochain congrès quadriennal national.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Forum

R. :24.804 **PROPOSÉ PAR : CHANTAL SÉNÉCHAL**

SECONDÉ PAR : MANON JACQUES

Il est résolu que l'assemblée générale du congrès 2024 soit levée à **11 h 15.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONGRÈS 2025

C'est avec plaisir que nous vous informons que le prochain congrès sera tenu les 2, 3 et 4 mai 2025 à l'Hôtel du Domaine à Thetford Mines. Chères membres, faites de ce congrès un autre beau succès avec votre présence!

Finances de la section

Pour donner suite à la présentation des finances et du budget prévisionnel 2025 de la Section, il nous est important de vous communiquer certaines informations.
Comme il est indiqué dans le budget prévisionnel 2025, il sera déficitaire de plus ou moins 30 000 $. Si ce rythme est maintenu, l'avenir de la section pourrait être compromis à long terme.
Nous avons moins de membres d'année en année, principalement en raison des difficultés d'embauche pour pourvoir les postes vacants. En 2023, nous étions 141 membres de moins qu'en 2021. De plus, le possible changement de gouvernement nous rend inquiets concernant le maintien de tous les services et des bureaux de poste ruraux. Ce sont des impacts directs sur nos revenus à venir.
Les frais reliés à notre journal ont augmenté, ce qui explique le changement de sa présentation.
Les représentations et déplacements des officiers ont augmenté de 45 % entre 2022 et 2023.
En 2018, le coût moyen d'une chambre d'hôtel se situait autour de 125$ et en 2023, dans certains secteurs, cela peut maintenant atteindre 225$.
Le coût total des congrès a augmenté considérablement depuis la Covid, particulièrement près des grandes villes. Un congrès coûte approximativement 20 000$ de plus qu'avant, il y a matière à réflexion.

Considérant tous ces faits, nous pensons qu'une partie de la solution est que la section pourrait disposer de 4 officiers au lieu de 5 puisqu'il y a déjà un poste vacant. Nous avons dû travailler à 4 officiers plusieurs mois et encore maintenant, et cela va bien.
Considérant :
- la difficulté de recruter des officiers
- le coût élevé pour la formation des nouveaux officiers qui abandonnent durant la première année
- l'officier qui est peu sollicité aux fins de travail pour la section
- les coûts d'un officier : honoraires, loyer, téléphone, Internet, réunions exécutives, congrès, réunions avec PC, per diem, salaire, kilométrage, etc. = **Grand total :** 20 000$ par année environ ou 72 000$ par quadriennal.

Nous avons donc apporté la discussion au National en proposant une résolution pour un changement dans les règlements : on laisse le choix à la section d'avoir 4, 5 ou 6 officiers.

Le bureau National, soit les 8 présidents du Canada, a voté en faveur de la résolution et elle devra être ratifiée au prochain quadriennal.
Nous devons également vous soumettre cette résolution aux fins d'approbation pour la mettre effective immédiatement. Cela a été fait lors de l'assemblée générale du congrès et la résolution fut accueillie par tous moins 1 membre. La section demeurera donc à 4 officiers jusqu'au prochain quadriennal national.

Finalement, une évaluation régulière de nos finances sera faite pour nous assurer que cette solution est suffisante. Dans le cas contraire, nous devrons trouver d'autres changements.

		BUDGET ACMPA	Budget	Budget	Budget	Réel
		RECETTES	**2025**	**2024**	**2023**	**2023**
4006	**r06**	Intérêts reçus (placements/ristourne)	16 000,00 $	17 000,00 $	2 000,00 $	15 428,63 $
4007	**r07**	DIVERS	- $	- $	- $	- $
4008	**r08**	Fonds reçus du bureau national	375 000,00 $	375 000,00 $	375 000,00 $	391 778,30 $
4009	**r09**	Cotisations membres associées (10$/membre)	400,00 $	400,00 $	300,00 $	400,00 $
4010	**r10**	Inscriptions reçues pour congrès (annuel/quadriennal)	2 000,00 $	2 000,00 $	- $	4 100,00 $
4011	**r11**	Montant reçu pour autres raisons des membres	- $	- $	- $	- $
4013	**r13**	Retrait au compte épargne	28 920,00 $	3 780,00 $	30 120,00 $	45 195,80 $
		TOTAL DES RECETTES	422 320,00 $	398 180,00 $	407 420,00 $	456 902,73 $
		DÉBOURSÉS	**2025**	**2024**	**2023**	**2023**
5405	**d09**	Honoraires mensuels des officiers	28 320,00 $	24 600,00 $	21 600,00 $	22 200,00 $
5410	**d10**	Salaire du secrétariat	28 000,00 $	30 000,00 $	41 500,00 $	41 787,54 $
5422	**d17**	AE - ACMPA	1 200,00 $	1 000,00 $	1 000,00 $	1 305,17 $
5425	**d16a**	RQAP - ACMPA	500,00 $	500,00 $	570,00 $	501,18 $
5440	**d17a**	CNESST - ACMPA	500,00 $	1 000,00 $	1 200,00 $	494,63 $
5450	**d16**	RRQ - ACMPA	4 000,00 $	2 800,00 $	2 800,00 $	3 639,63 $
5455	**d15a**	FSSQ - (RAMQ) - ACMPA	3 200,00 $	2 500,00 $	3 200,00 $	3 085,56 $
5601	**d06**	Dépenses diverses	- $	1 000,00 $	1 150,00 $	1 056,73 $
5602	**d07a**	Correction et traduction de la poste-publication	1 600,00 $	1 500,00 $	1 600,00 $	1 608,91 $
5603	**d07**	Journal - production PP	14 000,00 $	24 000,00 $	16 000,00 $	24 313,34 $
5605	**d08**	Loyer des officiers	7 800,00 $	7 800,00 $	7 800,00 $	7 475,00 $
5610		Frais bancaires	500,00 $	480,00 $	- $	480,00 $
5612		Frais pour auditeurs	2 000,00 $	3 000,00 $	- $	2 163,95 $
5613		Service professionnel	500,00 $	- $	- $	- $
5617	**d18a**	Licence et logiciel	3 000,00 $	2 000,00 $	3 000,00 $	3 148,73 $
5618	**d18**	Achat, location ou réparation d'équipement	500,00 $	4 000,00 $	4 000,00 $	6 900,01 $
5619	**d19**	Fournitures de bureau	1 000,00 $	1 500,00 $	2 000,00 $	1 358,88 $
5622	**d22**	Téléphone, cellulaire, Internet	8 700,00 $	9 000,00 $	9 000,00 $	7 985,57 $
5623	**d23**	Frais postaux	500,00 $	3 500,00 $	2 500,00 $	668,51 $
5624	**d24**	Dépenses pour congrès de section	45 000,00 $	40 000,00 $	75 000,00 $	50 720,23 $
5625	**d25**	Dépenses pour réunions de section	- $	- $	- $	1 582,67 $
5626	**d26**	Dépenses pour congrès nationaux	- $	- $	4 000,00 $	2 393,62 $
5628	**d27a**	Administration de section	65 000,00 $	60 000,00 $	60 000,00 $	55 872,86 $
5631	**d28a**	Conflits	12 000,00 $	12 000,00 $	25 000,00 $	10 253,70 $
5632	**d28b**	CNESST, SST, enquête accident de travail	10 000,00 $	12 000,00 $	13 000,00 $	7 644,96 $
5633	**d28c**	Dotation	10 000,00 $	3 000,00 $	4 000,00 $	8 167,86 $
5634	**d28d**	Entrevues disciplinaires	65 000,00 $	50 000,00 $	42 000,00 $	61 839,25 $
5635	**d28e**	Évaluation des emplois	3 000,00 $	1 000,00 $	1 000,00 $	1 389,31 $
5636	**d28f**	Griefs	500,00 $	2 000,00 $	2 000,00 $	151,56 $
5637	**d28g**	PAICD (court & long terme)	- $	1 000,00 $	1 500,00 $	- $
5638	**d28h**	Patronale/syndicale/relation de travail	35 000,00 $	20 000,00 $	12 000,00 $	30 566,25 $
5641	**d29**	Réunion bureau de direction (exécutif)	50 000,00 $	50 000,00 $	30 000,00 $	55 234,51 $
5642	**d30**	Congrès de section ou quadriennal	6 000,00 $	10 000,00 $	6 000,00 $	13 131,68 $
5643	**d31**	Autres réunions: teams d'automne	5 000,00 $	5 000,00 $	5 000,00 $	7 895,89 $
5734	**d34**	Dépenses pour actions politiques	2 000,00 $	2 000,00 $	2 000,00 $	- $
5735	**d35**	Formation	5 000,00 $	5 000,00 $	2 000,00 $	19 456,88 $
5736	**d36**	Consultation d'heures	1 000,00 $	2 000,00 $	1 000,00 $	107,17 $
5738	**d38**	Rencontre pour un accomodement de retour au travail	2 000,00 $	3 000,00 $	3 000,00 $	320,99 $
		TOTAL DES DÉBOURSÉS	422 320,00 $	398 180,00 $	407 420,00 $	456 902,73 $

Président
Steeven Roy
117, Pouliot
St-Henri-de-Lévis QC. G0R 3E0
Tél. 418-700-3600
s.roy.acmpaquebec@gmail.com

Vice-présidente
Chantal Coulombe
1331, Principale
St-Côme, QC. J0K 2B0
Tél.:. 450-883-3137
ccoulombe.acmpa@gmail.com

Veuillez prendre en note les coordonnées de votre équipe et n'hésitez pas à nous contacter.

Secrétaire-trésorière
Angèle Sénéchal
59, rang Sainte-Marie
Les Éboulements, Québec
G0A 2M0
Tél. 418-635-2676
asenechal.acmpa@gmail.com

Directrice
Chantal Corriveau
1623, Rue Giguère
St-Adrien, QC J0A 1C0
Tél: 819-828-3641
ccorriveau.acmpa@gmail.com

AVIS

Si vous déménagez, veuillez nous envoyer vos nouvelles coordonnées par courriel à :

s.roy.acmpaquebec@gmail.com **ou** **asenechal.acmpa@gmail.com**

Nouvellement retraitée ou membre-associée

Restez en contact avec nous et continuer de venir à nos congrès! Au moment de votre retraite, peu importe le moment de l'année, faites-nous parvenir votre paiement. Membre-associées votre cotisation 2024 sera recevable à partir de janvier 2024. Dans les 2 cas, poster votre chèque au montant de $10.00 à l'ordre de l'A.C.M.P.A., à l'adresse de la secrétaire-trésorière.

Parution du journal

L'ACcoMPAgnateur est publié trois fois par année, sans date fixe, par l'ACMPA Section du Québec.

**** Le contenu des textes ont été produit par vos officiers ****

Pour tout commentaire, suggestion ou correspondance, écrire à la secrétaire-très., ACMPA Section Québec

Récapitulatif du Congrès 2024

Odette Desgagnés, membre honoraire de l'ACMPA, avec Steeven et Chantal.

Congrès 2024

Riôtel Matane

Merci pour votre présence et votre participation!

Nous avons hâte de vous voir l'année prochaine!